

Paris, le 13 janvier 2022

Réduction du capital par annulation d'actions auto-détenues

Le Conseil d'Administration de Rémy Cointreau, réuni le 13 janvier 2022 a, sur autorisation de l'assemblée générale mixte du 22 juillet 2021, décidé de réduire le capital social du Groupe par voie d'annulation de 750 000 actions auto-détenues (soit 1,45 % du capital social), comme annoncé dans le communiqué du 9 décembre 2021 relatif à la fin du programme de rachat d'actions. Il avait préalablement constaté la réalisation d'une augmentation de capital de 20 473 titres dans le cadre de la conversion anticipée d'une nouvelle tranche de l'OCEANE.

En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social de Rémy Cointreau s'élève désormais à 81 793 372,80 euros, divisé en 51 120 858 actions d'une valeur nominale de 1,60€.

Rémy Cointreau détient désormais 398 763 de ses propres actions (dont 396 701 titres permettant de satisfaire aux obligations découlant des programmes d'attribution gratuite d'actions et 2 062 titres de moyens figurant au compte de liquidité au 31 décembre 2021), soit 0,78% du capital social après réduction.

Cette décision n'affecte pas l'exécution du contrat de liquidité conclu par la société.

	Nombre de titres	En % du total
Nombre d'actions au 30/09/2021	51 850 385	-
Augmentation de capital liée à l'OCEANE	20 473	0,04%
Annulation d'actions auto-détenues composant le capital social	(750 000)	(1,45%)
Nombre d'actions composant le capital social au 13/01/2022	51 120 858	-

Le détail des opérations réalisées dans le cadre de ce programme de rachat sont disponibles sur le site internet de la société : www.remy-cointreau.com dans la rubrique « Finance/ Informations réglementées ».